

NOM, Prénom :**Classe :****Fiche de Révision d'Education Civique 4^{ème} (3^{ème} Trimestre).****A/ Questionnaire à compléter** (à revoir sur www.sebbarthe.com) :**1) Comment s'appelle notre pays ?****2) Quelles sont les couleurs de notre drapeau ?****3) Que représentent ces couleurs ?****4) Comment s'appelle l'hymne national de notre pays ?****5) De quelle époque datent ces symboles (drapeau et hymne) ?****6) Quelle est la devise de notre pays ?****7) Quelle est la date de la fête nationale française ?****8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?****9) Pourquoi peut-on dire que la France est une République ?****10) Pourquoi peut-on dire que la France est une démocratie ?****B/ La Liberté, une valeur fondamentale de la démocratie :**

Une démocratie est un pays où les pouvoirs sont partagés et dans lequel les *Droits de l'Homme* sont respectés : chaque *citoyen* peut exercer ses *libertés* les plus importantes tout en respectant ses *devoirs* liés à la liberté des autres (*civisme*).

Les *lois* sont toujours votées par les représentants du peuple (*députés, sénateurs*) : elles doivent protéger les libertés et l'égalité de tous les citoyens (*justice équitable*).

Le *droit de vote* est ouvert au plus grand nombre de citoyens (*suffrage universel*) et il permet de désigner librement les personnes qui vont gouverner le pays pour une durée limitée (*mandat*). Les pouvoirs sont séparés et aucune personne ne peut gouverner seule.

La *liberté d'expression* permet la critique et même la caricature des personnes qui gouvernent. Les *médias* (presse, télévision, radio, Internet...) peuvent informer la population et diffuser toutes les opinions politiques ou religieuses qui respectent la démocratie.

Document n°1 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, texte voté le 26 août 1789.

Ce texte n'est pas à apprendre par cœur mais vous devez connaître son nom, son date et savoir résumer le contenu des articles ci-dessous.

Article premier : Les Hommes naissent et demeurent **libres** et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 4 : La **liberté** consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des **droits** naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la **Loi**.

Article 5 : La **Loi** n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la **Loi** ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses **opinions**, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la **Loi**.

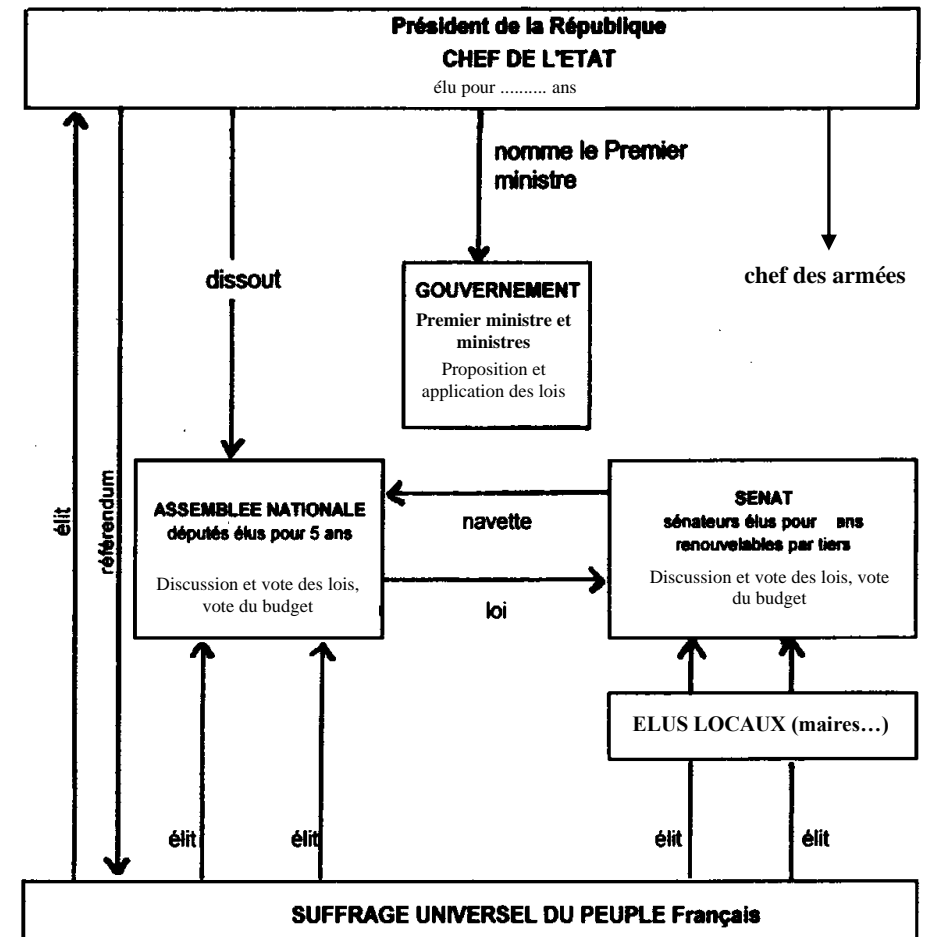
Article 11 : La **libre communication** des pensées et des opinions est un des **droits** les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer **librement**, sauf à répondre de l'abus de cette **liberté**, dans les cas déterminés par la **Loi**.

C/ La liberté d'expression et ses limites :

Voir Fiche de Révision 1^{er} trimestre + www.sebbarthe.com

D/ La Justice Française :

Voir Fiche de Révision 2^{ème} trimestre + www.sebbarthe.com

E/ Les Institutions de la Vème République :**Document n°1 : Schéma de fonctionnement de la Vème République, d'après la Constitution de 1958.**

1. Par qui est élu le Président de la République ? Pour combien de temps ?
2. Quelles sont les deux assemblées qui forment le Parlement ?
3. Quel est le rôle principal du Parlement ?
4. Comment s'appellent les membres de l'Assemblée nationale ? Comment sont-ils désignés ?
5. Citez trois pouvoirs du Président de la République.
6. Qu'est-ce que le "gouvernement" ? Quels sont ses pouvoirs ? Comment ses membres sont-ils désignés ?